

COMMUNE DE VENTEROL  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR\_2024\_016

Règlement de la circulation au hameau des Tourniaires.

Le Maire de Venterol :

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités territoriales articles : L 2213-1 ; L 2213-2 ;
- Vu la demande par laquelle M. CUGNET Nicolas représentant SAS CUGNET - 1685 route du Pont de l' Archidiacre 05130 VENTEROL sollicite la réglementation de la circulation sur la RD4 au hameau des Tourniaires ;
- Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le 08/07/2024, de 8 heures à 18 heures, la circulation sera interrompue sur la RD4 de l'embranchement avec la D704 (direction Piégut), jusqu'à l'embranchement avec la D854 (route du Plan).

**Article 2** : Des déviations seront mises en place :

- Pour les véhicules venant du Pont de l' Archidiacre : par la D704, direction Piégut
- Pour les véhicules venant de Venterol par la D4 direction Tallard.

**Article 3** : Le pétitionnaire demandeur de l'arrêté aura en charge la signalisation nécessaire.

**Article 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de TURRIERS.

A Venterol,  
le 04 juillet 2024

Le Maire  
Michel PHILIP

